



a partir de quel age mon enfant aura droit groupement familial

Par **malaiika**, le **26/09/2009** à **22:58**

slt a tous,s il vous plait si je me tourne aujourd'hui vers vous chers freres et soeurs c'est parce que je ne sais plus par où mettre ma tête.

en fait j'ai 23 ans et j'ai gagné à la loterie américaine de cette année mais croyez-moi avant même que je ne sois convaincu de la possibilité d'obtention de mon visa puisque je n'ai jamais cru à la green card, mon fiancé et moi nous avons déjà projeté de nous marier et de faire notre famille car nous vivons ensemble déjà depuis 2 ans. et un beau matin je constate que je suis enceinte de plus d'un mois, quelques semaines après j'obtiens mon visa et là je voyage tout en laissant les projets que j'avais planifiés derrière moi.

je voudrais savoir si dès mon accouchement qui est dans quelques semaines, à pres combien de temps est-ce que mon enfant peut faire un regroupement familial à son père car je vous assure, je suis perdu dans ce nouveau monde, je ne peux pas supporter cet enfant toute seule, je ne connais pratiquement personne ici, je souffre bcp pourtant c'est vrai je suis aux états unis mais s'il n'y a pas de solution à mon sujet je pense que je vais rentrer en France car mon souhait n'a jamais été celui de voir mes enfants grandir loin de leur père, étant donné que j'ai connu cet enfant, je ne veux pas que cet innocent qui n'a pas demandé à naître vive ce que j'ai vécu.

s'il vous plait, j'ai besoin de vos conseils dans ce qui est de la possibilité de faire un regroupement à son père; à partir de quel âge aura-t-il droit à ce regroupement?
merci et que dieu vous garde